

par des Canadiens et, en particulier, par une société d'assurance à la fin des années 20 doivent mettre le public en garde contre le danger que court le Conseil des Arts en plaçant ces fonds dans des actions ordinaires. Quelle sauvegarde le bill dont nous sommes saisis établit-il pour empêcher que le Conseil des Arts n'engage des dépenses dangereuses et imprévoyantes. Elles le sont non pas en raison de la situation financière des sociétés où les fonds seront placés, mais en ce qui concerne les probabilités.

Je demanderai au premier ministre (M. St-Laurent) s'il ne faudrait pas, même à l'heure qu'il est, voir s'il est possible de s'assurer que les fonds remis au Conseil se dépenseront de façon que cet organisme doive en répondre au Parlement lors d'un examen annuel de ses comptes.

Personne ne prétend que le personnel qui composera le Conseil ne sera pas absolument compétent. Tout le monde s'attend que les membres du Conseil soient au-dessus de toute considération d'ordre politique. Cependant, pour une raison ou pour une autre, le premier ministre n'a pas jugé bon de donner cette assurance au pays. Puisque les nouvelles qui paraissent chaque jour dans les journaux nous portent à croire que l'on connaît déjà le nom du président de cet organisme, il me semble que nous aurions le droit d'exiger du premier ministre qu'il révèle aujourd'hui à la Chambre formée en comité, quelle personnalité il envisage pour ce poste plutôt que de laisser se poursuivre les conjectures des journaux. S'il s'agit bien de celui auquel il pense, et abstraction faite de la haute estime que j'ai pour l'intéressé, je dirai que le Conseil des Arts du Canada a, d'après moi, le droit d'avoir comme président quelqu'un dont la réputation dans tout le pays ne permettrait pas qu'on puisse le moins du monde l'accuser de subir des influences politiques dans son administration.

Ce sont là un ou deux points que je tenais à porter de nouveau à l'attention du premier ministre.

Notre parti appuie l'établissement du Conseil et le principe du bill. Il y a des années que nous demandons que des mesures soient prises dans le sens où le propose la commission Massey. Nous avons souvent demandé quand ce conseil serait créé. Ce n'est qu'en juin dernier, si je m'en souviens bien, que le premier ministre a expliqué le retard par la difficulté qu'il y avait à trouver le genre de personnes pouvant assurer le maintien de l'intégrité et du prestige de ce Conseil. Que s'est-il passé depuis? Avec qui le ministre est-il entré en contact? Avec qui était-il en

contact avant juin dernier, quand il s'est considéré obligé d'expliquer que la création du Conseil retardait parce qu'il n'y avait pas de Canadiens disponibles répondant aux qualités requises pour les postes que comporte ce conseil?

Je le répète, nous sommes d'accord avec les principes généraux du bill. Nous croyons qu'il faut élargir le champ des humanités, et contribuer à l'expansion des choses de l'esprit. Nous croyons, en notre qualité de citoyens canadiens, qu'une meilleure connaissance de nos réalisations passées et de notre histoire, de l'exemple d'actes valeureux, de la vie des hommes et des femmes illustres, de la pensée de ceux qui ont changé l'orientation de l'humanité, des expériences de l'histoire écrite, des personnages littéraires et des œuvres d'art essentielle à la formation du bon citoyen. Voilà des choses qui je crois seront encouragées par la création de ce conseil qui nous permettra, à l'avenir, de considérer avec fierté ce qui se fait aujourd'hui au Canada et de donner au monde des artistes renommés qui devront d'avoir pu se consacrer au service des arts à la protection que leur aura donnée le Conseil et à l'aide qu'ils auront reçue soit sous forme de bourses d'étude, soit sous forme d'encouragement direct des arts. Toutefois en acceptant le principe général du bill et en lui donnant notre appui, j'affirme au premier ministre que nous voulons en même temps nous assurer que les droits et privilèges du Parlement seront préservés et qu'en créant un organisme de cette nature, expérience qui en Grande-Bretagne a donné de bons résultats, le Parlement fasse en sorte de ne pas abandonner, en se contentant d'adopter des mesures législatives, sa responsabilité de veiller à ce que les dépenses faites par le Conseil le soient au meilleur des intérêts du peuple canadien.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, je reconnais que cette question a fait l'objet d'une discussion très poussée à l'étape de la résolution et qu'il n'est par conséquent pas nécessaire de se lancer dans des discours interminables à l'occasion de la deuxième lecture du bill. Je voulais toutefois signaler que notre parti appuie unanimement cette mesure. Nous croyons qu'il y a longtemps qu'on aurait dû prendre cette initiative. Un conseil de ce genre peut faire beaucoup pour l'avancement du Canada dans un domaine différent de celui que nous étudions depuis quelques jours. Nous avons parlé de l'essor économique au Canada et voici que nous sommes maintenant saisis d'un bill qui facilitera l'expansion du Canada dans le domaine culturel.

[M. Diefenbaker.]